

# Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE L'INDRE



Date de la demande : ..... Numéro de permis de construire : .....

## Demandeur :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
.....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Tél : .....

## Lieu d'implantation de la construction :

lieu-dit : .....  
Commune : .....  
Nom du lotissement : .....  
Code postal : .....  
Section cadastrale : .....  
N° de parcelle : .....

## Installateur :

Nom, Prénom : ..... Tel : .....  
Adresse : .....

## Caractéristiques de la construction :

### ➤ Cette installation concerne :

- Une construction neuve
- Une réhabilitation (avec permis de construire)
- Une réhabilitation (sans permis de construire)

### ➤ Caractéristiques de l'habitation

- Maison individuelle       Résidence principale       Résidence secondaire
- Groupe de logement     Autres : .....

Nombre de : logements : ..... WC : ..... Salles de bain : ..... Chambres : .... Cuisines : .....  
Nombre d'usagers : ..... Surface de l'habitation : .....

### ➤ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : .....m<sup>2</sup>

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

- faible <5 %       moyenne entre 5 et 10 %       forte >10 %

### ➤ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

- oui       non       ne sais pas
- Si oui, distance entre captage et dispositif d'assainissement : .....m

### ➤ Destination des eaux pluviales :

- Réseau de surface (fossé, caniveaux...)     Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare...)       Autre préciser : .....

## Définition de la filière :

### Prétraitement :

➤ Le dispositif de pré-traitement des eaux usées :

Volume de la fosse : ..... m<sup>3</sup>

Ventilation prévue  oui  non

Extracteur statique ou éolien  oui  non

➤ Est-il prévu un préfiltre ?  intégré  séparé si séparé, volume .....L

➤ Est-il prévu un bac à graisse ?  oui  non si oui, volume .....L

#### Rappel :

† le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

† le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

### Traitement :

➤ S'agit-il de :

Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées : ..... Longueur totale d'épandage : .....m

ou  Lit d'épandage de .....m<sup>2</sup>

ou  Lit filtrant non drainé à flux vertical de .....m<sup>2</sup>

ou  Terre d'infiltration de .....m<sup>2</sup>

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante.

ou  lit filtrant drainé à flux vertical

ou  lit filtrant drainé à flux horizontal

ou  lit filtrant à massif de zéolithe

Surface : .....m<sup>2</sup>

Largeur : .....m

Longueur unitaire : .....m

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions sont impossibles : .....

Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement : .....

## Rejet sur une parcelle tiers :

➤ Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.

➤ Si le rejet s'effectue par puits d'infiltration, joindre obligatoirement la dérogation préfectorale.

## Documents à joindre obligatoirement à la demande :

**Le dossier est à retourner complet à l'adresse suivante :**

**SAUR - 2, rue Louis Malbête - 36130 DEOLS**

- ✓ Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et l'échelle).
- ✓ Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec :
  - ↳ la position de l'habitation
  - ↳ la position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement et les distances par rapport aux habitations voisines, aux limites de propriétés
  - ↳ l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
  - ↳ la pente du terrain
- ✓ Un justificatif de la filière d'assainissement choisie (étude de sol, sondage pédologique, extrait de carte d'aptitude si et seulement si il a été effectué un sondage sur la parcelle concernée....)
- ✓ Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel
- ✓ Une copie de la dérogation préfectorale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

**En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par la mairie selon l'avis technique de l'organisme de contrôle.**

## Engagement du demandeur :

Je soussigné .....m'engage :

- à réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier et sur l'exactitude des renseignements fournis.

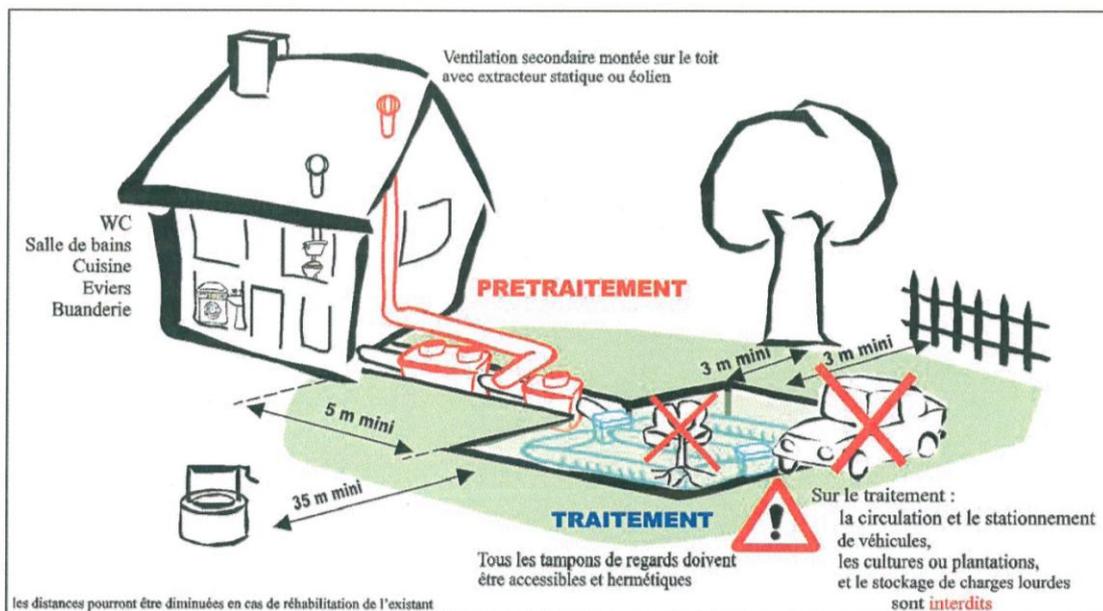
- à prévenir dans un délai raisonnable la société Saur en vue de la vérification technique avant le remblaiement des ouvrages.

- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

A..... le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Signature du demandeur

## Exemple d'implantation :



Source SATAA – Conseil Général de la Haute Savoie

## Les impératifs à respecter :

### Des distances minimales :

- ↪ 3m des limites de parcelle
- ↪ 5m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↪ 35m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

### Une distance repère :

- ↪ au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

### Le prétraitement / La ventilation

- ↪ un minimum de 3 m<sup>3</sup> pour une fosse toutes eaux
- ↪ un espace de 5m minimum entre les tranchées et l'habitation
- ↪ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↪ une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

### Références réglementaires

➤ Arrêté du 06 mai 1996 « Prescriptions techniques et modalités du contrôle technique exercé par les communes ».

➤ DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».

Pour toutes informations complémentaires contacter :

SAUR au 02 54 34 55 77  
2, rue Louis Malbête  
36130 DEOLS